

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES
POUR LA PALESTINE

RESTRICTED
SR/BM/4
22 mars 1949
French
Original:English

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE REUNION DE
LA COMMISSION DE CONCILIATION AVEC SON
EXCELLENCE KHASHABA PACHA, MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES DE L'EGYPTE.

tenue à Beyrouth le 22 mars 1949.

Présents: M. de Boisanger (France) - Président
M. Yalcin (Turquie)
M. Ethridge (E.U.A.) - Secrétaire principal
M. Azcarate
S.E. Khashaba Pacha - Ministre des Affaires
Etrangères de l'Egypte
S.E. Abdel Monem Mustapha - Ministre Plénipoten-
tiaire.

Le PRESIDENT, après avoir souhaité la bienvenue aux repré-
sentants de l'Egypte, soulève la question des réfugiés. Il explique
qu'au cours de sa visite dans les capitales arabes, on a demandé à
la Commission que le problème des réfugiés soit discuté avant tout
autre problème. On a demandé à la Commission d'obtenir des assuran-
ces de la part du Gouvernement d'Israel que les réfugiés seront au-
torisés à regagner leurs foyers. Malheureusement, la Commission n'a
pas trouvé la réponse du Gouvernement d'Israel satisfaisante. Israel
n'a pas dit qu'il n'accepterait pas le principe du droit de retour
de tous les réfugiés dans leurs foyers. De plus, le Gouvernement
d'Israel a considéré que le problème des réfugiés était lié à l'é-
tablissement général de la paix.

Le Président espère que cette question ne mènera pas la
Commission à une impasse. Il souligne que même si la réponse d'Israel
était satisfaisante, la question des réfugiés demeurerait toujours
un problème. Le Président demande au Ministre des Affaires Etrangères
de se prononcer sur cette question.

/Le MINISTRE

Le MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES exprime sa surprise que cette question qui a été l'objet de débats prolongés à l'Assemblée Générale soit soulevée de nouveau. L'Assemblée a adopté la seule attitude possible en proclamant le droit des réfugiés de regagner leurs foyers. Le Ministre est fermement convaincu que la paix ne peut être rétablie avant que les réfugiés aient regagné leurs foyers. Le Ministre attire l'attention sur le fait que le Comte Bernadotte a déclaré que les réfugiés doivent être autorisés à rentrer chez eux sans aucune condition et que les Nations Unies doivent se charger de réinstaller ailleurs ceux qui ne retourneraient pas chez eux. D'après l'avis du Ministre, chaque arabe voudrait retourner dans sa ville ou son village; si, néanmoins, il y en avait parmi eux qui ne le désiraient pas, c'est qu'une vie paisible dans leurs anciens foyers ne leur serait pas garantie. Le Ministre ne voit pas de raison de discuter un principe qui a déjà été établi, et pense qu'il n'est pas logique que les Nations Unies tolèrent le refus des juifs d'accepter ce principe.

Le fait que certains réfugiés pourraient ne pas vouloir rentrer chez eux sans avoir des garanties ne doit pas renforcer l'opposition des juifs vis-à-vis d'un juste principe qui a été établi par les Nations Unies.

Le PRESIDENT approuve les remarques du Ministre du point de vue humanitaire et légal. Il souligne, néanmoins, que le problème des réfugiés se pose également de facto et qu'on doit y apporter une solution. Il demande alors à M. Ethridge d'exposer le point de vue de la Commission de Conciliation sur l'aspect pratique du problème.

M. ETHRIDGE explique que si la Commission ne s'était pas préoccupée du principe du rapatriement des réfugiés, elle n'aurait pas demandé au Gouvernement d'Israel des assurances à ce sujet.

/Il assure.

Il assure le Ministre que la Commission ne relâchera pas ses efforts en vue d'obtenir l'acceptation par Israël de la résolution de l'Assemblée et du principe qui en découle.

M. Ethridge souligne, néanmoins, qu'il y a certains points urgents d'ordre pratique à considérer.

Les membres de la Commission ont été témoins oculaires des conditions de vie dans les camps de réfugiés. Ils ont constaté une perturbation d'ordre politique et économique non seulement dans les camps mais aussi dans les localités où ces camps sont situés. Gaza, par exemple, compte déjà 210,000 réfugiés et l'Egypte y envoie encore 11.000 réfugiés. La vie économique de cette région est arrêtée; le fardeau imposé par la présence des réfugiés désorganise sérieusement le travail de la population locale. Cette perturbation économique produit une perturbation d'ordre politique qui préoccupe sérieusement aussi bien la Commission que les Gouvernements arabes.

Ce qui est vrai de Gaza, continue M. Ethridge, l'est également des autres régions: A Tulkarm, par exemple, la terre la plus fertile se trouve soit dans le territoire tenu par Israël soit dans le No Man's Land. Les réfugiés de cette région constituent un fardeau considérable qui pèse sur la population locale, laquelle, en raison des conditions créées par la guerre, est de moins en moins capable de subvenir à ses propres besoins. Il en résulte une perturbation d'ordre politique et économique toujours croissante.

De l'avis de M. Ethridge, les arabes doivent examiner si un principe abstrait, importe davantage que le règlement effectif du problème. Israël n'a pas dit qu'il n'accepterait pas un certain nombre de réfugiés mais qu'il ne pouvait pas préciser ce nombre avant le règlement final de la paix.

M. Ethridge estime que les Etats arabes doivent avoir présent à l'esprit certaines réalités de la situation. En premier lieu, il est évident qu'il y aura un certain nombre de réfugiés

qui volontairement ou involontairement ne retourneront pas chez eux. Ce serait ne pas tenir compte de la réalité que de demander à la Commission de Conciliation de se charger de renvoyer ces réfugiés dans leurs foyers et ce serait, en fait, lutter contre leurs intérêts.

En second lieu, le fonds de secours actuel sera épuisé avant le règlement du problème. M. Ethridge se demande ce qui arrivera alors. Parlant en tant que représentant des Etats Unis il souligne qu'une somme de 16.000.000 de Dollars de crédits vient d'être votée par le Congrès et remarque qu'il ne sera pas possible de demander de nouveaux crédits à la session actuelle. De plus, le Congrès se sépare en Juillet et ne se réunira pas avant Janvier. Ce ne sera donc pas avant Mars de l'année prochaine que les Etats Unis pourront faire un autre versement. Le besoin urgent d'un secours provisoire s'impose. La Commission espère que les Arabes présenteront des projets d'aide intermédiaire en organisant les travaux publics ou d'autres entreprises destinées à fournir du travail aux réfugiés.

En troisième lieu, dit M. Ethridge, il faut absolument réinstaller ceux des réfugiés qui ne retourneront pas dans leurs foyers. A son avis, ce problème, de même que tout règlement final de l'ensemble du problème des réfugiés est lié au développement économique général du Proche Orient. A ce propos, M. Ethridge attire l'attention sur le paragraphe IO de la résolution du 11 Décembre de l'Assemblée Générale qui charge la Commission de Conciliation de rechercher des arrangements avec les Gouvernements intéressés en vue de faciliter le développement économique de la région.

Le MINISTRE répond qu'à son avis il n'y a qu'une seule solution possible du problème: permettre aux réfugiés de regagner leurs foyers. Leur fournir simplement du secours ne servirait point à les réintégrer dans leurs foyers. La question de Palestine est issue

/du désir

du désir des Nations Unies d'aider les réfugiés d'Europe à se réinstaller en leur donnant des terres qui ne leur appartiennent pas. Mais quand ce sont les Arabes qui demandent qu'on rapatrie leurs réfugiés, on leur répond que c'est impossible.

Le PRESIDENT répond que le problème existe quand même et que la Commission est soucieuse de voir les Etats arabes contribuer à sa solution. Certains Etats arabes ont consenti à exposer leur point de vue sur la question et la Commission voudrait bien que le Gouvernement égyptien fasse de même.

Le MINISTRE réplique qu'il n'a rien à ajouter.

M. ETHRIDGE demande au Ministre des Affaires Etrangères comment il propose de mettre à exécution la solution qu'il a suggérée.

Le MINISTRE dit que la seule façon possible de rendre effective la résolution de l'Assemblée Générale est de ramener les réfugiés dans leur propre région et de les laisser vivre à leur guise. Il ne voit pas d'autre solution.

Le PRESIDENT dit que bien que les réunions de Beyrouth soient plus particulièrement convoquées en vue de discuter le problème des réfugiés, il y a d'autres questions à étudier. Il serait utile, par exemple, de connaître le point de vue du Gouvernement égyptien concernant l'internationalisation de Jérusalem.

Le MINISTRE répond que bien qu'il soit plus logique de donner Jérusalem aux Arabes, étant donné leur vieille réputation de tolérance, la présence d'un grand nombre de Juifs dans cette ville rend cette solution difficile. L'Egypte acceptera, par conséquent, l'internationalisation de la ville dans l'intérêt de la liberté du culte, mais seulement à condition qu'il y ait des garanties que Jérusalem restera désormais une ville internationale. Le Ministre des Affaires Etrangères et le Gouvernement Egyptien craignent qu'une fois les troupes arabes retirées de la ville, les Juifs ne s'en emparent. Les Nations

Unies diront alors qu'elles se trouvent devant un fait accompli et n'entreprendront aucune action. Si on donne des garanties satisfaisantes du statut international permanent de la ville et de son libre accès, le Gouvernement Egyptien acceptera volontiers son internationalisation.

Le PRESIDENT remercie le Ministre pour sa déclaration et souligne que puisque la résolution vise à instaurer un régime international permanent, on tiendra naturellement compte de la nécessité de garanties également permanentes.